

Annexe | Conditions générales de participation

Les inscriptions aux actions de formation organisées par **la fondation en médecines naturelles** sont soumises aux présentes conditions, sauf dérogation écrite et expresse de notre part. Une inscription implique l'adhésion pleine et entière du responsable de l'inscription et du stagiaire à ces conditions générales de participation.

DEMANDE D'INSCRIPTION

Les inscriptions aux sessions de formation sont prises en compte uniquement à partir d'un document écrit : « bulletin d'inscription » disponible en pièce jointe de ce document, que le client est invité à adresser au choix :

- ❖ par email à l'adresse suivante marylineconference@gmail.com
- ❖ par téléphone au numéro suivant : 06.69.23.26.05

CONFIRMATION D'INSCRIPTION

A réception du Bulletin d'inscription du client (lorsque utilisé par le client), adresse par **La Fondation en médecines naturelles** tour un Accusé de réception de la demande du client. Le client est alors « préinscrit » sous réserve du nombre de stagiaires requis pour l'organisation de la session. Sinon la convention de formation retournée visée, signée et l'acompte de 50% valent pour la préinscription validée.

SOUSCRIPTION DE LA CONVENTION DE FORMATION

En temps voulu, adresse une convention de formation de **La Fondation en médecines naturelles** au client. À cette convention, sont joints à l'attention de chacun des stagiaires :

- ❖ une convocation ;
- ❖ un programme de l'action de formation visée ;
- ❖ un plan d'accès au lieu de formation lorsque nécessaire.

Le client est invité à retourner à la convention de formation après signature par les responsables.

En cas de non-retour ou de retour trop tardif, **La Fondation en médecines naturelles** peut attribuer la place réservée, à un autre client inscrit en liste d'attente.

ATTESTATION DE FORMATION

Une attestation de suivi de formation personnalisée est remise à l'issue de la formation à chaque stagiaire. Notons que pour la formation d'auditeur interne l'attestation ne sera délivrée que si le stagiaire s'implique dans les travaux intersessions qui sont attendus.

Chaque participant est invité à remplir un questionnaire d'évaluation qui permet à d'améliorer à **La Fondation en médecines naturelles** on offre de formation au regard des attentes de ses clients.

TARIFS

Les prix des sessions de formation sont indiqués sur chaque programme de formation en Euros toutes taxes (Les programmes des formations décrivent dans le détail les sessions de formations proposées et leurs prix.

FACTURATION ET PAIEMENT

La Fondation en médecines naturelles se réserve le droit de ne pas prendre en compte les demandes d'inscriptions en cas de défaut de paiement ou de paiement partiel d'un contrat antérieur ou en cours.

L'inscription peut être bloquée en attente du règlement définitif des sommes dues par le client. En cas de prise en charge du paiement d'une action de formation par un organisme tiers payeur, il appartient au responsable de l'inscription de communiquer à **La Fondation en médecines naturelles** les coordonnées complètes de celui-ci et de communiquer à cet organisme tous les éléments qui lui sont indispensables pour assurer ce paiement.

Si celui-ci n'était pas effectué, serait fondé **La Fondation en médecines naturelles** à réclamer le montant de ce paiement au responsable de l'inscription solidairement débiteur à son égard. A l'issue de l'action de formation, une facture et l'attestation de présence sont envoyées au souscripteur.

Le défaut de paiement à l'échéance entraîne des intérêts de retards égaux à une fois et demie le taux d'intérêt légal sur les sommes impayées à l'échéance sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure préalable.

En outre, il sera appliqué de plein droit une indemnité égale à 15 % de la somme impayée, outre les frais judiciaires qui pourraient être exposés.

ANNULATION ET ABANDON

Tout désistement doit faire l'objet d'un courrier recommandé avec accusé de réception à **la Fondation en médecines naturelles** au moins 30 jours avant le début du stage (un certificat médical ou de dispense pourra être réclamé le cas échéant).

En cas de résiliation par le Client moins de trente jours avant le début du stage, ou en cas d'abandon, en cours de formation par un ou plusieurs stagiaires, la retiendra **La Fondation en médecines naturelles** sur le coût total, les sommes qu'elle aura réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de ladite action (art. L. 920-9 du Code du Travail).

Toutefois, lorsqu'un stagiaire ne peut réellement pas assister à la formation à laquelle il est inscrit, il peut être remplacé par un collaborateur de la même entreprise. Le nom et les coordonnées de ce nouveau stagiaire doivent être impérativement confirmés par écrit à **La Fondation en médecines naturelles**

Par ailleurs **La Fondation en médecines naturelles** se réserve le droit d'ajourner une session, au plus tard quinze jours avant le début de celle-ci, si le nombre de participants prévu est jugé pédagogiquement insuffisant.

Dans ce cas, **La Fondation en médecines naturelles** s'engage à prévenir immédiatement chaque stagiaire et à lui proposer une inscription prioritaire sur la prochaine session du stage concerné.

D'une manière générale, **La Fondation en médecines naturelles** pourra être tenue de rembourser, en cas de report ou d'annulation du stage, les frais de réservation du titre de transport du stagiaire, pris en vue du stage.

Merci de parapher

Sas MH Conseils –

4 Rue Ernest André – 78110 Le Vésinet

N° de siret : 517 545 448 00022 Code ape : 702 2Z

L'action de formation entre dans la catégorie des actions de formation professionnelle prévue par l'article L.920-13 du code du travail. Numéro de déclaration d'activité 11 75 48783 75.

Tel : 0669232605

Mail : marylineconference@gmail.com

<http://www.plantes-bienetre.com>